

La technologie, l'humain et le droit

Programme doctoral en droit – Séminaire annuel 2022

Sous la direction de la Professeure Florence Guillaume

Neuchâtel – 29 et 30 juin 2022

Les nouvelles technologies ont modifié en profondeur l'environnement dans lequel l'humain évolue, entraînant des bouleversements majeurs, tant dans les activités de ce dernier que sur son intégrité. C'est dire l'ampleur que la technologie peut avoir sur l'humain et l'importance d'élaborer des règles de droit qui soient adaptées aux enjeux de la société 4.0 et qui puissent être appliquées en pratique compte tenu des exigences propres aux outils technologiques.

Mercredi 29 juin 2022

9h30-10h00 Accueil

Ouverture du séminaire

10h00-10h15 Introduction à la thématique générale
Prof. Florence Guillaume, Université de Neuchâtel

Atelier #1 : La technologie *blockchain*, l'humain et le droit

10h15-10h35 La matérialisation de la *decentralized autonomous organization* en droit suisse
Sven Riva, Université de Neuchâtel

10h35-10h55 L'identification des actionnaires sur une *blockchain*
Alexandra Vraca, Université de Fribourg

10h55-11h15 Le *smart contract* : acte ou hack juridique ?
Ludovic Mounoussamy, Université Paris - Panthéon - Assas

11h15-11h35 Le régime juridique applicable à la créativité algorithmique
Siavash Shahrjerdi, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne et ISDC

11h35-12h30 Discussion générale

12h30-14h00 Repas

Atelier #2 : Les réseaux sociaux, l'humain et le droit

- 14h00-14h20 Les enfants influenceurs et l'exploitation de leur image sur les réseaux sociaux
Karin Jordan et Hélène Bruderer, Université de Genève
- 14h20-14h40 L'évolution de la régulation de la parole en ligne : de l'autogestion à la réglementation
Bathsheba Huruy, Université de Neuchâtel
- 14h40-15h00 La modération de contenu par les réseaux sociaux
Leonel Constantino Ferreira, Université de Neuchâtel
- 15h00-16h00 Discussion générale
- 16h00-16h30 Pause

Atelier #3 : L'État face aux technologies, l'humain et le droit

- 16h30-16h50 La répression des crimes internationaux commis dans le cyberspace
Elena Volkova, Université Paris - Panthéon - Assas
- 16h50-17h10 La surveillance des personnes migrantes en Suisse par les technologies
Vista Eskandari, Université de Genève
- 17h10-17h45 Discussion générale

18h00 Apéritif dînatoire offert à l'étude d'avocats

LE/AX
AVOCATS

Jeudi 30 juin 2022

Atelier #4 : La technologie dans la prise de décision, l'humain et le droit

- 9h15-9h35 Le juge, l'aléa et l'intelligence artificielle
Galahad Delmas, Université Paris - Panthéon - Assas
- 9h35-9h55 Les décisions individuelles automatisées
Célian Hirsch, Université de Genève
- 9h55-10h15 Les technologies cognitives dans l'architecture du choix ou le *smart nudging*
Aude Guillot, Université de Neuchâtel
- 10h15-10h35 L'utilisation d'algorithmes semi-automatiques pour évaluer les indices de corruption
Lilit Nagapetyan, Queen Mary University (UK)
- 10h35-10h55 La discrimination algorithmique : le rôle du droit dans le recrutement automatisé
Fabian Luetz, Université de Lausanne
- 10h55-11h15 L'intelligence artificielle et les émotions humaines dans la prise de décision militaire
Anna Rosalie Greipl, Institut des Hautes études de droit international
- 11h15-12h30 Discussion générale
- 12h30-14h00 Repas

Atelier #5 : La technologie dans les relations de droit privé, l'humain et le droit

- 14h00-14h20 Les enjeux liés au consentement dans la quatrième révolution industrielle
Juan Camilo Delgado, Université de Lausanne
- 14h20-14h40 La (re)qualification du contrat liant l'utilisateur et les plateformes numériques
Iago Baumann, Université de Neuchâtel
- 14h40-15h00 L'influence des innovations technologiques sur le droit de la responsabilité civile
Alice Frochaux, Université de Lausanne
- 15h00-15h20 Les lois dites technologiquement neutres face à la sécurité juridique
Alexandre Barbey, Université de Lausanne
- 15h20-16h15 Discussion générale
- 16h15-16h30 Pause

Atelier #6 : Les données numériques, l'humain et le droit

16h30-16h50 Le développement du *quantified self*

Dylan Hofmann, Université de Neuchâtel

16h50-17h10 L'utilisation du *deepfake* à des fins criminelles

Quentin Jacquemin, Université de Lausanne

17h10-17h45 Discussion générale

Clôture du séminaire

17h45-18h00 **Prof. Florence Guillaume**, Université de Neuchâtel